

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées au verso.

## INSCRIPTION A UNE FORMATION

Renvoyez ce formulaire soit par mail : [contact@alterwork-conseil.fr](mailto:contact@alterwork-conseil.fr) soit par courrier à :

Alterwork Conseil et Formation 32 rue Georges Clémenceau 29400 LANDIVISIAU

### FORMATION

Titre : .....

Dates : ..... au .....

1

### VOTRE ETABLISSEMENT

Numéro SIRET : ..... de l'établissement du participant

Raison sociale de l'établissement : .....

Adresse : .....

### PARTICIPANT

M  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : ..... e-mail : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

M  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : ..... e-mail : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

### FACTURATION

Etablissement à facturer (si différent du participant) ou OPCA : .....



Alterwork Conseil et Formation  
32 rue Georges Clémenceau  
29400 LANDIVISIAU

RCS Brest 824 980 999 00018  
APE/NAF : 8299Z

SARL Unipersonnelle au capital de 2500 euros

Internet : [www.alterwork-conseil.fr](http://www.alterwork-conseil.fr)

Les informations recueillies dans le cadre du présent bulletin d'inscription font l'objet d'un traitement informatique par Alterwork à des fins de gestion des relations avec ses clients et prospects. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à : Alterwork Conseil et Formation, 32 rue Georges Clémenceau 29400 LANDIVISIAU, par mail à [contact@alterwork-conseil.fr](mailto:contact@alterwork-conseil.fr) ou par téléphone au 07 81 76 47 07

# Conditions générales de vente Alterwork Conseil et Formation

## DEFINITIONS

Stages interentreprises : Stages sur catalogue réalisés dans nos locaux ou dans des locaux mis à disposition par ALTERWORK.

Stages intra-entreprise : Stages réalisés sur mesure pour le compte de votre entreprise.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

ALTERWORK remet, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le Client s'engage à retourner le plus rapidement possible à ALTERWORK un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Pour les stages interentreprises, la facture sera établie avec la convention de stage. Pour les stages intra-entreprises, une facture d'acompte est adressée dès la prise de commande, Une attestation de présence est adressée à votre Service Formation après une formation interentreprises.

## PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en net, repas et hébergements non compris.

Tout stage commencé est dû dans sa totalité.

*Pour les stages interentreprises : L'acceptation d'ALTERWORK étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, ALTERWORK se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues ci-dessous.*

Les factures sont payables, à l'ordre d'ALTERWORK :

– Pour les stages interentreprises : à réception de facture. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Sauf avis contraire exprimé à l'inscription, ils sont facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de cinq fois le minimum garanti par jour et par stagiaire tel que défini à l'article L.141-8 du Code du Travail. Conformément à l'Art. 259-A-4° du CGI, leur prix est, sans option possible, majoré de la TVA au taux en vigueur.

– Pour les stages intra-entreprises : L'acceptation d'ALTERWORK est conditionnée par le règlement d'un acompte dans les conditions prévues ci-dessous. Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de ALTERWORK : Un acompte de 30 % est versé à la commande. Cet acompte restera acquis à ALTERWORK si le Client renonce à la formation. Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancement des formations. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, ALTERWORK se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant la formation et d'obtenir l'accord de cette dernière. de l'indiquer sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande et de s'assurer que le paiement a bien été effectué par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge qu'une partie du coût de la formation, la différence sera facturée au Client. Si ALTERWORK n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA le premier jour de la formation, le Client sera facturé de la totalité du coût du stage.

2

Toute somme non payée dans les délais accordés par ALTERWORK pourra être majorée des intérêts de retard. ALTERWORK pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Toutes les commandes ne seront validées qu'après acceptation complète d'ALTERWORK.

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel communiquées à ALTERWORK pour l'exécution des commandes seront seulement communiquées aux partenaires d'ALTERWORK. A sa demande le Client peut demander à ALTERWORK de garder la confidentialité des informations le concernant. Il peut à tout moment accéder au fichier d'ALTERWORK.

## CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit dans un délai de 10 jours avant le début du stage. Si ce délai n'est pas respecté ALTERWORK conservera l'acompte remis à la commande.

Toutefois si l'action de formation est reportée dans un délai d'un an l'acompte restera au crédit du client.

## ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Brest quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société ALTERWORK qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

## DOMICILIATION

L'élection de domicile est faite par ALTERWORK à son siège social au : 32 rue Georges Clémenceau 29400 LANDIVISIAU